

17.06.2021 - 15:17 Uhr

Les méthodes de production contraire au bien-être animal et interdites en Suisse seront déclarées



Les méthodes de production contraire au bien-être animal et interdites en Suisse seront déclarées

QUATRE PATTES se réjouit d'un pas dans la bonne direction pour la protection des animaux

Zurich, le 17 juin 2021 – Le Conseil national a accepté hier à une écrasante majorité l'obligation de déclarer les méthodes de production des produits végétaux et animaliers interdites en Suisse. L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES salue la décision des parlementaires qui montre une prise de conscience du droit des consommateurs à être informés sur les réalités de certains modes de production contraire au bien-être animal.

La motion acceptée hier par le Conseil national demande au Conseil fédéral d'améliorer la transparence à l'égard des consommatrices et consommateurs en ce qui concerne les produits végétaux et animaux, en soumettant les méthodes de production interdites en Suisse à une déclaration obligatoire, et en indiquant clairement le mode de production. La provenance du produit devra également être mentionnée. Cette décision aura un impact sur les produits tels que le foie gras, les cuisses de grenouille mais également sur le cuir exotique et les produits transformés.

L'engagement de QUATRE PATTES contre les pratiques cruelles envers les animaux

« Il est important que toutes et tous puissent s'informer sur la réalité des méthodes de production, afin de pouvoir rejeter les produits non conformes au bien-être animal. Si nous nous réjouissons de cette avancée pour une meilleure transparence envers les consommatrices et consommateurs suisses, il est nécessaire d'aller encore plus loin et d'interdire l'importation de produits issus de pratiques cruelles envers les animaux. » déclare Livie Kundert, responsable de campagnes chez QUATRE PATTES.

QUATRE PATTES s'engage depuis plusieurs années pour une interdiction de l'importation des produits issus du gavage, pratique assimilée à de la maltraitance et interdite en Suisse depuis plus de 40 ans. Le foie gras est considéré comme un met gourmand, consommé lors de moments festifs et conviviaux. Pourtant, [la réalité de sa production](#) par le gavage de force de milliers de canards et d'oies est loin de cette belle image véhiculée par la publicité. L'objectif de QUATRE PATTES est clair : la souffrance, imposée aux animaux pour la production de biens de consommation, est inacceptable et doit être arrêtée. L'étiquetage clair est un pas dans la bonne direction.

Au sujet de QUATRE PATTES QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine

directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

Photos

L'utilisation des photos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
sylvie.jetzer@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

[Medieninhalte](#)



La réalité de la production du foie gras. © VIER PFOTEN | FOUR PAWS



Un canard dans une usine de gavage en Hongrie © VIER PFOTEN International

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100872838](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100872838) abgerufen werden.